

Rapport du jury du département de philosophie CNEL 2025

Le département de philosophie a examiné cette année 122 dossiers, en très légère augmentation par rapport à l'année précédente (119). Le nombre de candidatures déposées lors de ces deux dernières années est en revanche significativement plus important que celui des années antérieures. Par comparaison, en 2023, le total des candidatures déposées au titre du département de philosophie ne dépassait pas 86 dossiers.

On comptait parmi l'ensemble des candidatures 51 candidates (soit 41%) et 30 boursiers et boursières (soit 25%). 22 dossiers ont été retenus pour l'admissibilité. Parmi les admissibles, il y avait 11 candidates (soit 50%). 8 candidatures ont été retenues sur la liste principale, 2 sur liste complémentaire. Suite à un désistement, un candidat de la liste complémentaire a finalement été admis.

La répartition finale par genre des admis est la suivante : 3 femmes (soit 38%), 4 hommes, une personne non-binaire. En ce qui concerne le cursus d'origine des candidates et candidats, il se répartit comme suit : 3 étaient issus du CPES, 3 de CPGE, un d'une école de commerce (ESSEC), un de l'université. Enfin il y a 2 candidats boursiers parmi les admis.

On constate que les répartitions initiales (de genre, de bénéficiaires de bourses) se reflètent à l'issue du processus de sélection, bien que l'on ait pu constater une baisse de la proportion de candidates entre l'admissibilité et l'admission. Le jury est conscient de cet état de fait et, s'il est difficile de tirer des conclusions à partir d'échantillons aussi réduits, il n'en reste pas moins vigilant sur ces questions.

1. Admissibilité : examen des dossiers

Dans l'ensemble, les dossiers sont de bon niveau et plus homogènes cette année que par le passé. Les projets présentaient souvent un réel intérêt et témoignaient d'un soin apporté à leur rédaction. La première sélection a, davantage que d'autres années, reposé sur l'excellence des résultats obtenus à l'université ou en CPGE. En dehors d'un ou deux dossiers qui se détachaient nettement, les autres candidatures retenues pour les épreuves d'admission ont été d'un niveau assez proche.

Comme l'année passée, les lettres de motivation et les projets ont fait l'objet d'un grand soin. Les dossiers ont été examinés en fonction de plusieurs critères : cohérence du parcours ; motivation de l'étudiant ou de l'étudiante à étudier la philosophie à l'École normale supérieure ; pertinence et originalité du projet déposé ; clarté du propos. En plus des critères d'excellence des parcours, les dossiers qui ont été retenus en vue de l'admissibilité l'ont été parce qu'ils remplissaient ces critères et ont suscité l'intérêt des membres du jury.

Comme chaque année, le jury rappelle que tous les projets de recherche sont éligibles, pour autant que ceux-ci fassent l'objet d'un investissement sérieux et documenté. Le jury souligne également que si l'on n'attend pas de candidates et candidats qui n'ont fait que trois années d'études supérieures qu'elles ou ils soient déjà des chercheuses et des chercheurs accomplis, le projet lui-même doit toutefois s'apparenter à un projet de recherche. Concrètement, cela signifie d'un point de vue formel qu'un projet doit s'accompagner d'une bibliographie indiquant au minimum une familiarité avec les travaux les plus importants dans un domaine particulier et, dans le meilleur des cas, une connaissance des travaux pertinents les plus récents. Une attention toute particulière est désormais portée sur ce point, du fait de l'aide à la rédaction apportée par les logiciels d'IA.

Quant au contenu, il ne s'agit pas d'évoquer quelques grandes questions relevant d'un domaine particulier de la philosophie, mais de présenter une question, un problème spécifique et, dans l'idéal, de formuler une hypothèse qui définisse un programme de recherche.

Parmi les domaines abordés parmi les dossiers retenus pour l'admissibilité, l'esthétique et la philosophie de l'art et la philosophie des sciences sont, comme chaque année, assez bien représentées.

Pour la première, on peut évoquer un projet en philosophie de la danse et un autre sur la sémiotique de la bande-dessinée. Quant à la seconde, un projet sur le rôle des intuitions en mathématiques a particulièrement convaincu le jury. L'engouement général pour l'IA s'est traduit par le fait que certains projets abordent la thématique (sous l'angle du langage des émotions). L'histoire de la philosophie a bien été représentée elle aussi, tout particulièrement la philosophie antique et la philosophie du xx^e siècle. Pour la première, on peut retenir des projets sur l'*aidos* chez Platon, l'akrasie chez Galien ou encore la négation et l'âme chez Damascius. Pour la seconde, il y a eu des projets sur Edith Stein, Jacques Maritain ou encore Sartre et Bataille. Les autres périodes de l'histoire de la philosophie ont été relativement délaissées. Le jury encourage les candidats à ne pas hésiter à se pencher sur l'histoire de la philosophie, entre l'Antiquité et l'époque contemporaine.

2. Épreuves d'admission

Les admissibles ont passé deux épreuves d'admission, un oral et un écrit.

a) Oral

Au point de vue de la présentation formelle, les candidates et candidats font preuve d'une assez grande maîtrise. L'ensemble des candidates et candidats a su présenter son parcours et son projet sans s'appuyer sur des notes et sans pour autant donner l'impression de réciter un texte appris par cœur. Le jury rappelle qu'il est tout à fait possible de s'appuyer sur ses notes, mais ne peut que saluer cet effort général.

Les candidats ont dans l'ensemble tenu compte de l'invitation à accorder davantage de temps, à la présentation de leur projet de recherche qu'à retracer leur parcours antérieur. Le jury a ainsi pu dans l'ensemble vérifier la maîtrise du propos développé dans le projet écrit.

Durant l'entretien, le jury a pu évaluer la cohérence des projets de recherche et le degré d'engagement des candidats à leur propos. Le jury est sensible à la capacité des candidats à aller au-delà du domaine ou des corpus étroitement liés à leur projet et à les appréhender dans leurs implications plus larges, ce qui ne veut pas dire que les candidats doivent avoir un propos trop large au risque de perdre de vue la spécificité de leur projet. Les candidats sont également invités à porter une attention particulière à la justification de leur projet, autrement dit à leur capacité à dire pour quelle raison telle question ou tel problème se pose de façon particulièrement pertinente chez tel auteur. Plus particulièrement, les candidats doivent veiller à justifier leurs choix de méthode. Ainsi, un projet envisageait la réflexion sur la place des sans-abris au sein de l'espace urbain, à partir de Derrida, sans tenir compte de ce que la sociologie nous dit de ces expériences ni tenir compte des apports des réflexions sur l'urbanisme et la philosophie de la ville.

Les questions posées au cours de la discussion ne doivent pas être perçues comme des pièges, elles n'ont d'autre fonction que de permettre aux candidates et aux candidats de manifester leurs compétences philosophiques et de justifier leurs choix de recherche.

b) Écrit

Comme lors des précédentes sessions, l'épreuve consiste, à partir d'un bref texte, à en exposer les principales articulations et à proposer une réflexion sur un problème philosophique qu'il soulève. Un objectif de cette épreuve, qui n'est ni une dissertation, ni un commentaire de texte, est de mesurer la capacité à déployer une réflexion autonome ou encore à identifier une position philosophique dans ce qu'elle a de spécifique et qui la distingue des autres. Voici le sujet proposé cette année :

Épreuve écrite d'admission

Après avoir exposé les principales articulations du texte suivant, et formulé un problème philosophique qu'il soulève (max. 2 p. pour l'ensemble), vous développerez une réflexion sur ce problème (max. 4-5 pages).

1 Mais, bien qu'il y ait par nature une grande différence au point de vue de la délicatesse entre une personne et une autre, rien ne tend davantage à accroître et à parfaire ce talent que la pratique d'un art particulier, et l'étude ou la contemplation répétées d'une sorte particulière de beauté. Lorsque des objets de quelque sorte sont présentés pour la première fois à l'œil ou
5 à l'imagination, le sentiment qui les accompagne est obscur et confus, et l'esprit est, dans une grande mesure, incapable de se prononcer quant à leurs mérites ou leurs défauts. Le goût ne peut pas discerner numériquement les quelques excellences de l'œuvre ; encore moins peut-il distinguer le caractère spécifique de chaque perfection, et en rendre manifestes la qualité et le degré. S'il énonce que l'ensemble, pris en général, est beau ou laid, c'est là le maximum qu'on
10 peut attendre de lui, et même pour porter ce simple jugement, une personne dépourvue à tel point d'expérience, sera enclue à une hésitation et à une réserve considérables. Mais, si vous la laissez acquérir l'expérience de ces objets, vous voyez le sentiment de cette personne gagner en exactitude et en perfection : elle ne perçoit pas seulement les beautés et les défauts de chaque partie, mais remarque le genre distinctif de chaque qualité et lui assigne la louange ou
15 le blâme convenables. Un sentiment clair et distinct accompagne son inspection de l'ensemble des objets, et elle discerne cette sorte et ce degré précis d'approbation ou de déplaisir que chaque partie est naturellement apte à produire. Se dissipent le brouillard qui semblait auparavant s'étendre sur l'objet : l'organe acquiert une plus grande perfection dans ses opérations, et peut, sans risque d'erreur se prononcer sur les mérites de chaque réalisation.

20

David HUME, « La norme du goût » (1757)

Dans cet extrait, Hume présente une conception singulière selon laquelle le jugement de goût est susceptible d'être plus ou moins correct, ce qui implique une certaine normativité, plus ou moins expert, ce qui implique que la sensibilité esthétique est susceptible d'être éduquée. La correction du goût dépend du mérite des œuvres, autrement dit de leur valeur. L'originalité de cette conception tient à ce que cette valeur esthétique n'est pas pour autant objective, dans la mesure où ce mérite dépend en retour de la manière dont nous sommes physiologiquement affectés par les objets. Il y a là un rapport étroit avec la théorie des sentiments moraux élaborée ailleurs par Hume.

Les candidats et candidates ont parfois trop vite délaissé le texte de Hume pour un exercice très dissertatif qui ne leur a pas permis de faire droit à la conception singulière formulée dans ce texte. Le lien avec les sentiments moraux n'a été relevé dans aucune copie. Le jury a privilégié les copies manifestant une capacité à formuler une réflexion personnelle argumentée, étayée par des analyses précises. Au contraire, ont été moins bien notées les copies se présentant davantage comme des dissertations en modèle-réduit, surchargées de références s'apparentant parfois à de simples mentions de philosophes ou d'œuvres. La plupart des copies ont respecté la limite du nombre de pages qui, rappelons-le, n'est pas indicative, mais obligatoire.

Les copies intermédiaires ont montré des connaissances sur Hume, certes parcellaires, mais sans éluder le sujet. Certaines se sont appliquées à l'aborder à travers l'ensemble des thématiques que soulevait ce passage, au risque de demeurer un peu vague.

Parmi les meilleures copies, certaines ont su résister ce texte dans la pensée de Hume, d'autres ont en quelque sorte prolongé la position de Hume à partir par exemple des analyses de Bourdieu. En un mot, les copies les plus réussies ont été celles qui ont pris au sérieux l'idée d'une éducation ou d'un travail à accomplir sur notre sensibilité esthétique.